

COMMUNE DE SAINT GEORGES DU BOIS
(Charente-Maritime)

* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE du 24 octobre 2022

N°175/2022

ARRETE

*Portant réglementation de la circulation
Sur la Commune de Saint Georges du Bois
Rue de la Micourie*

Nous, Jean GORIOUX, Maire de la Commune de Saint Georges du Bois (Charente-Maritime),

Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'état,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2212-1, L2212-2, L 2213-1 à 2213-3,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 411-8 et R 411-25 à R 111-28,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 modifié,

Vu la demande de l'entreprise la SAUR SUD OUEST ATLANTIQUE – 2 Rue Alain Gerbault Zone des 4Chevaliers 17180- Périgny, en date du 24 octobre 2022.

Considérant que les travaux sont nécessaires pour **le branchement AEP 196 Rue de la Micourie - 17700 Saint Georges du Bois** et nécessitent la réglementation de la circulation, en alternat par demi-chaussée **pour une durée de 15 jours calendaires à compter du 2 novembre 2022.**

ARRETE

ARTICLE 1 : la circulation sera réglée par alternat avec panneaux B15 / C18, conformément au schéma de signalisation n° 4-04 (Chantiers fixes) du manuel de chef de chantier (voirie urbaine, volume 3), conformément au schéma de signalisation n° 4-06 (Chantiers fixes) du manuel de chef de chantier (voirie urbaine, volume 3).

Apartki Mercredi



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : GDOWNIN Prénom : David

Dénomination : SAUR SUD OUEST ATLAN CER Représenté par :

Adresse Numéro : 2 Extension : Nom de la voie : rue alain gerbault
ZONE DE 4 CHEVALIERS

Code postal 17180 Localité : perigny Pays : France

Téléphone 0581318502 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ---

Courriel : david.gdownin@saur.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal ----- Localité : Pays :

Téléphone ----- Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ---

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 196 R DE LA MICOURIE

Code postal 17700 Localité : ST GEORGES DU BOIS

Nature et date des travaux

Permis de voirie antérieure : Oui Non Si oui Indiquer la référence :

Description des travaux : branchement aep et eu mr parpay

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :

Date prévue de début des travaux : 02/11/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 15 Date de début de réglementation 02/11/2022

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores

Manuellement

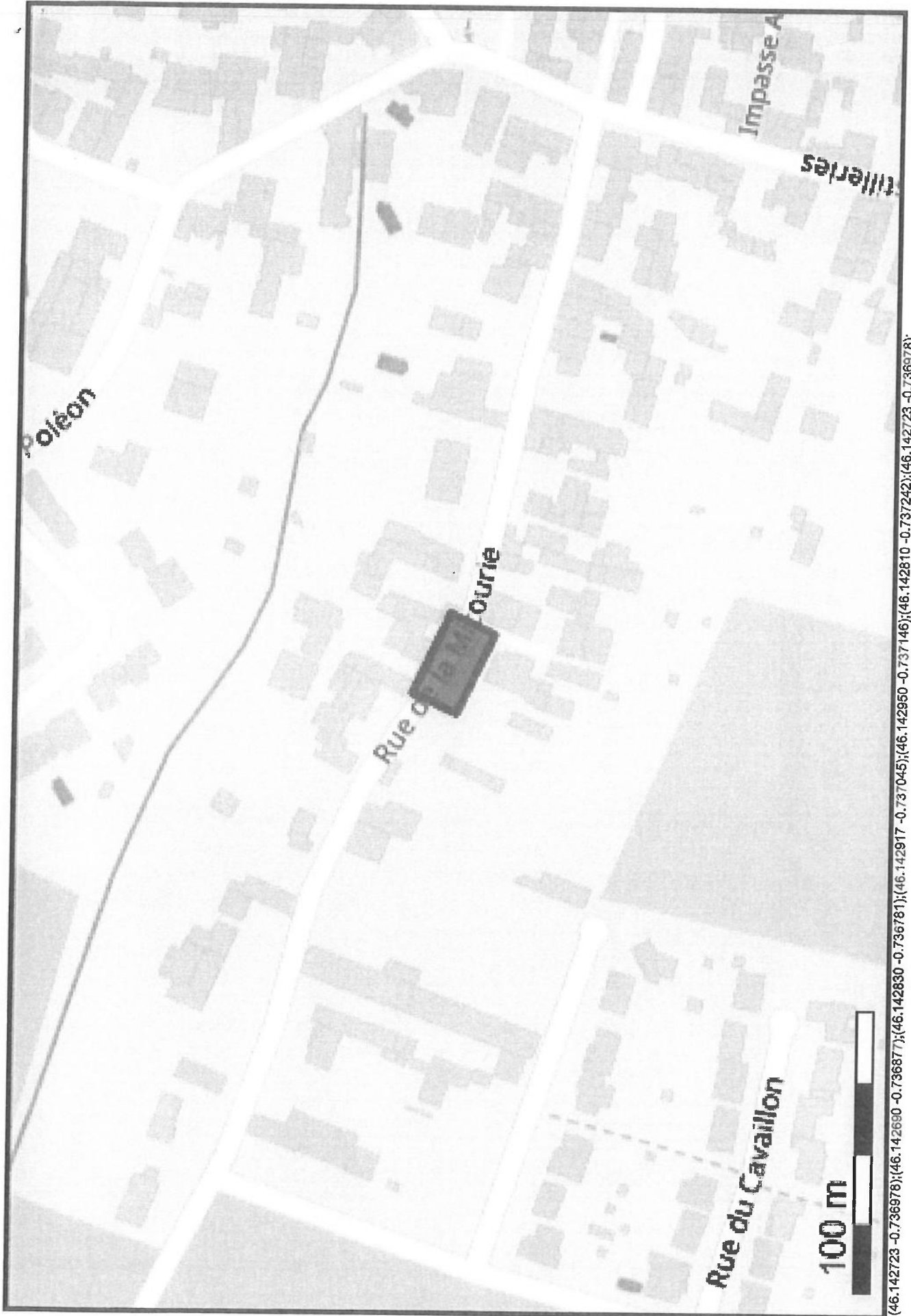
Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

Emplètement sur chaussée largeur de voie maintenue ---

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) ---

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



(46.142723 -0.736976);(46.142690 -0.736877);(46.142830 -0.736781);(46.142917 -0.737045);(46.142950 -0.737146);(46.142810 -0.737242);(46.142723 -0.736978);